

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL
DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE EPSIC

Transmis par voie de service

Madame la Conseillère d'État
Cesla Amarelle
Département de la formation, de la
jeunesse et de la culture
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 2 décembre 2021

Gestion et fonctionnement de l'EPSIC

Madame la Cheffe de Département,

Le 30 septembre dernier, une assemblée générale du personnel s'est tenue dans notre école. La convocation de cette assemblée par le Syndicat vaudois des maîtres-ses de l'enseignement professionnel s'est imposée d'elle-même au fil des derniers mois, tant les motifs d'incompréhension, d'insatisfaction et de démotivation se sont multipliés dans notre travail quotidien. Certain-e-s affirment même que notre école souffre de graves dysfonctionnements institutionnels depuis plusieurs années. Au terme de cette rencontre, nous avons décidé, à l'unanimité moins une abstention et une voix contraire, de vous écrire afin que vous soyez informée de la situation. Une seconde assemblée générale a eu lieu le 2 décembre afin de discuter de la présente lettre et d'en valider le contenu.

À ces assemblées ont participé tous les secteurs de personnel : administratif, technique, logistique, enseignant, sanitaire. La discussion a été nourrie et une variété de problèmes a été soulevée. De manière générale, les interventions ont été de deux ordres. D'une part, les collègues ont dénoncé une série de décisions unilatérales, opaques et parfois improvisées de la part de la Direction de l'École quant à la gestion des infrastructures, des ressources matérielles et en personnel et plus généralement dans l'organisation du travail dans notre établissement. D'autre part, plusieurs participant-e-s ont exprimé une insatisfaction vis-à-vis des moyens informatiques et audiovisuels nécessaires à l'enseignement. Ces deux catégories de sujets ont toutefois mis en lumière un problème global en ce qui concerne l'information et la communication internes à l'École. Nous l'aborderons en fin de lettre, après vous avoir restitué plus précisément l'essentiel de notre discussion.

Tout d'abord, nous avons clairement constaté que, pour le personnel, les possibilités de participer à la gestion de l'École et d'être consulté sur les diverses décisions à prendre ont été largement réduites et parfois supprimées par la Direction. Ainsi, la Conférence du corps enseignant n'est convoquée qu'une fois par année (signalons que la dernière n'a eu lieu qu'en septembre 2019) et les conférences sectorielles ne sont guère plus fréquentes, quand elles existent encore. Mais ce qui est plus grave tient à la dynamique générale de ces rares assemblées. Contrairement à ce que prévoient le Règlement d'application de la loi cantonale

et le Règlement interne de l'EPSIC, ce ne sont pas des moments de consultation du corps enseignant, de délibération et de décision collégiale pour la bonne marche de l'établissement, mais tout au plus des séances d'information (souvent lacunaire) concernant des décisions ayant été prises par le Conseil de direction, ou par certains de ses membres en fonction des objets. Bien entendu, les enseignant-e-s peuvent y prendre la parole et questionner la Direction mais les opinions exprimées ne donnent ensuite pas lieu à une délibération. Et lorsqu'une idée ou une demande est validée par le directeur ou même par l'assemblée, on constate par la suite qu'elle tombe souvent aux oubliettes.

Nous devons dire qu'à l'EPSIC nombreuses ont été les décisions qui ne semblent pas avoir été fondées sur les réels besoins du personnel et l'intérêt des élèves. Qu'il s'agisse de la gestion et de l'aménagement des locaux, de l'équipement matériel ou de l'organisation des services de l'École, nous avons été régulièrement confronté-e-s à des décisions unilatérales, souvent incohérentes et parfois inappropriées en regard de ce que recommanderait l'expertise des personnels concernés. À cet égard, nous ne comprenons pas pourquoi, par exemple, les commissions internes thématiques – telles que celle concernant la bibliothèque ou celle s'occupant des moyens informatiques et audiovisuels – ont cessé d'exister. Par ailleurs, lorsque des courriers collectifs soulevant des questions pédagogiques importantes ont été adressés à la Direction, ceux-ci sont restés sans réponse. L'un de ces courriers concerne la problématique récurrente du contexte difficile d'enseignement dans les classes AFP, que le corps professoral en charge de ces élèves a clairement posé par écrit.

Dans le même sens, alors que le Règlement d'application prévoit de la transparence au niveau de l'élaboration du budget de l'École – tant sectoriel que global, les décisions autour de cette question cruciale sont purement verticales, rarement annoncées à l'avance et sans possibilité de délibération. Par exemple, on peut citer le réaménagement de la bibliothèque, celui des salles d'informatique, ou encore l'installation de serrures électroniques sur l'ensemble des portes du bâtiment (dont le contrôle des droits d'accès, soit dit en passant, est exclusivement dans les mains du directeur).

L'Assemblée a également relevé, avec inquiétude, une remise en question récurrente de l'avenir des activités culturelles et sportives de l'École. D'autres ont regretté le peu de soutien offert au Conseil des élèves, qui est pourtant un des organes de l'École. D'autres encore ont rappelé qu'aucune solution n'a été trouvée pour les situations pédagogiques difficiles dues aux effectifs élevés des classes composées majoritairement d'élèves présentant des difficultés d'apprentissage. L'Assemblée a aussi évoqué le problème des contrats de durée déterminée qui se renouvellent annuellement durant de très longues périodes ainsi que celui des enseignant-e-s soumis-e-s à des avenants à répétition.

Dans les secteurs hors enseignement, de nombreux collègues disent subir un management qui ne leur laisse que très peu d'autonomie décisionnelle dans leur travail. Pire, elles et ils souffrent d'un manque de confiance injustifié de la part de la hiérarchie. Ainsi, d'inutiles tensions sont nées autour de l'achat courant de matériel technique, de l'enregistrement des heures de travail ou encore de la possibilité (systématiquement refusée, alors que la Confédération et l'État de Vaud ont clairement légiféré à ce propos) d'être en télétravail durant la pandémie covid-19. Par ailleurs, on a évoqué des problèmes dans la gestion de plusieurs projets internes, qui ont souffert d'obscurs blocages, de la transmission partielle ou tardive d'informations de la part de la Direction ou même d'abandon pur et simple.

Ensuite, en ce qui concerne la question spécifique des moyens informatiques et audiovisuels, on peut dire qu'il y a une insatisfaction largement répandue et de longue date dans l'École. En effet, malgré de récents investissements et améliorations matériels, l'efficacité et la stabilité de ces outils de travail font encore chroniquement défaut. Cela génère régulièrement des pertes de temps et du stress supplémentaire au travail.

Enfin, nous terminons ce compte-rendu en évoquant un problème apparemment transversal à toutes ces doléances. Il s'agit de la gestion insatisfaisante de la communication au sein de l'EPSIC, qui contribue à un fonctionnement peu démocratique de notre école. En effet, lors de notre assemblée, plusieurs interventions ont mis en évidence le malaise ressenti face à des manières peu lisibles de gérer l'établissement. Des projets sont lancés et ne sont ensuite plus abordés pendant des années. Des personnes sont engagées et ne sont pas présentées aux collègues. Des postes sont vacants mais il n'y pas d'appel général aux candidatures. Des décisions qui impactent le travail sont prises sans consultation, ni annonce ou explication. Ce manque d'information ou de transparence et ce fonctionnement vertical de l'École sont délétères et minent progressivement l'engagement au travail du personnel et le sentiment d'appartenance à l'institution.

Pour toutes les raisons que nous avons exposées, et pour toutes celles que nous n'avons pas pu aborder dans le temps de l'assemblée mais qui sont tout aussi importantes, nous attendons du Département qu'il agisse afin de garantir les meilleures conditions de travail pour le personnel et les élèves de l'EPSIC. Nous demandons plus de considération pour le travail de chacun-e ainsi que le respect du cadre légal et réglementaire.

Certain-e-s que vous saisissez l'importance d'apporter des solutions aux problèmes soulevés ici et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe de Département, nos respectueuses salutations.

Pour l'Assemblée générale du personnel de l'EPSIC,

██████████ ██████████ ██████████ ██████████

██████████ ██████████ ██████████

Copie au Syndicat vaudois des maîtres-ses de l'enseignement professionnel